



## Fiche repère pour le chef d'établissement

### La formation du professeur stagiaire dans l'établissement

L'établissement est le lieu principal de la formation professionnelle du stagiaire. Il importe donc que cette formation s'effectue explicitement tout au long de l'année afin de permettre au professeur stagiaire de s'approprier et de compléter progressivement les premières informations qui lui auront été données lors de son accueil.

Le chef d'établissement, en lien avec le tuteur, s'attachera à faire acquérir des compétences professionnelles sur les points suivants :

- le fonctionnement de l'établissement, les valeurs qui le guident, les codes hiérarchiques, les fonctions des différents personnels, le rôle des différents conseils et les relations avec les familles sont l'objet d'un travail régulier. Dans cet objectif, il est nécessaire de veiller à ce que le fonctionnaire stagiaire participe à des moments d'observation de la vie de l'établissement (la vie scolaire, le CDI, ou présence au conseil d'administration...) et qu'il acquière une réelle connaissance et une compréhension des enjeux du contrat et du projet d'établissement. Il importe que le professeur stagiaire prenne la mesure de la dimension collective du métier de professeur.
- L'instauration, avec les élèves, d'une relation pédagogique positive, fondée sur le respect mutuel, la sécurité physique et effective de chacun et de tous, la qualité des apprentissages.
- Les grands dossiers des réformes du lycée (professionnel, général et technologique) sont bien évidemment l'occasion de les inviter lors des temps d'information, organisés notamment dans le cadre du conseil pédagogique, ou de formation (accompagnement personnalisé, enseignements d'exploration, liaisons inter-cycles, orientation...) ainsi que dans les réunions de bassins. De même, au collège, les thèmes relatifs à l'école du socle, à la liaison école/collège et collège/lycée, l'histoire des arts, les usages pédagogiques des TICE... sont prégnants dans la culture professionnelle d'un enseignant. Ces temps de travail avec les équipes déjà engagées dans l'établissement permettront de croiser les informations plus générales sur tous ces sujets données dans les formations hors établissement et conduiront les professeurs stagiaires à mieux en comprendre le sens et la portée.

Enfin, le chef d'établissement doit prévoir des temps de rencontre avec le professeur stagiaire pour faire des bilans d'étape, cerner des axes de travail, évaluer la progression dans l'acquisition des compétences professionnelles... Ces moments permettent de revenir sur des points essentiels tels que l'éthique professionnelle, les missions du professeur... Ils contribuent également à la préparation de l'évaluation des acquis du professeur stagiaire en fin d'année.